

(français ci-bas)

VIPSM PROGRAM TERMS AND CONDITIONS

(the “VIPSM Program” or the “Program”)

In the present, the use of the term “member” refers to a PSM client registered in the VIPSM program whose registration has not been revoked and “PSM” refers to the Company 2857-6957 QC Inc. Unless otherwise provided, the singular also includes the plural and the masculine gender includes the feminine gender.

1. VIPSM Program.

The VIPSM program is offered and owned by PSM. PSM may at any time modify the terms, conditions and components. The terms and conditions as well as their modifications and updates are published on the PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM site without further formality and without the need for prior notice to members. The complete and up-to-date version published on the PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM site will take precedence over any other version and it is the responsibility of each member to regularly check this site for modifications. Member's continued participation in the program after changes will constitute consent to such changes. If the member does not approve of a modification, he may withdraw from the program in accordance with the article “Request for voluntary withdrawal from the program”.

2. Duration.

The program comes into effect on its launch date and PSM reserves the right to terminate it at any time, following ninety (90) days' notice, published on the PSMPORTRAITS.COM website, without other formality. In such case, members will then have ninety (90) days from the date of said notice to use the balance of points accumulated in their respective account. At the end of this period, the unused points in the account of each member will be canceled without indemnity, compensation or recourse. Membership is automatically canceled upon termination of the program.

3. Conditions of registration and participation.

To participate in the program, a PSM customer must register. Only natural persons aged eighteen (18) and over acting as their companies may register and participate.

4. Terms of Entry.

Registration is free and no initial purchase is required. To become a member, the client PSM must complete the registration process, provide complete and accurate information, and confirm acceptance of these Terms and Conditions and PSM's Privacy Policy posted at PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM. The program has no maximum account limit per customer who meets the registration requirements. The creation of multiple accounts associated with the same customer is particularly common within corporations. PSM reserves the right, at any time, to verify compliance with the conditions of registration and participation of each member in order to maintain their status as a member and/or their rights to participate in the program, which may be revoked by PSM at all times.

PSM may refuse the registration of a member as well as the participation of a client/member who, in the opinion of PSM, does not comply with the said terms and conditions or whose registration has already been revoked in the past. Once registered, the member may participate in the program by

accumulating and using the points associated with his account for the purchase of goods and services as well as by taking advantage of the program's promotional offers, according to the applicable conditions. Membership is not transferable.

5. Creation of Accounts.

When registering a client via PSMPORTRAITS.COM, a VIPSM member account will be created on the PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM site, unless the member already has an account.

6. Accumulation of Points.

When purchasing eligible goods and services from PSM, a member may accumulate points which will be credited to their VIPSM account according to the rules and issuance conditions established by PSM. Points issued and awarded under the Program have no cash value and are not redeemable for cash. Basis Points are issued at the rate of ten (10) points per dollar of net purchase value of eligible MSP products and services made. The net value of purchases of eligible MSP products and services means the total value of said eligible purchases, after discounts, less all taxes. Also, no points will be issued for delivery charges. PSM reserves the right, at any time, to add and exclude, at its discretion, products and services eligible for the issuance of points. On the occasion of promotional offers, PSM may offer members the possibility of accumulating bonus points for the purchase of certain products and/or services determined by PSM, all according to the rules and conditions of issue, and participation applicable. PSM may issue from time to time, without being required to do so, personalized promotions to members, in particular based on their purchases, their preferences and their respective profiles. Each personalized promotion is only valid for the account of the member to whom it is offered and is subject to the applicable conditions. The applicable rules and conditions with respect to such promotions and any erratum, if any, will be posted on PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM. The accumulation of points on products and services will at all times be subject to their availability during the promotional period as well as to limits, availability and stock shortages. PSM may limit the quantities of items for which the member may earn points.

In any given transaction, points can only be accumulated and credited to one account. Processing times may apply for the payment of points to the accounts of members who themselves have an overdue account. The points are indivisible and non-transferable, in particular in the event of closure of the member account, divorce, separation or closure of the business. In addition, in the event of the deactivation of one of the accounts of a company, the points already accumulated by this holder may remain in the main account of the registered member.

7. Conditions for the use of points.

A member may use the points balance in his VIPSM account as described below. The member can request for a gift card or for a credit to the PSM account. Members may also use their points to purchase gift cards specifically selected by PSM. To do so, the member must select the desired way to use their points by contacting REWARDS@PSMPORTRAITS.COM. Points have the following redemption value: five hundred (500) points equal one dollar (\$1.00). A minimum of twenty-five thousand (25,000) points must be accumulated in the account balance of the member for which he wishes to use his points for the purchase of a \$50 gift card or a credit to the PSM account of \$65. PSM may change the minimum redemption value/points at any time.

8. Other Points Provisions.

If the member believes that there is an error in the allocation of his points, he must notify PSM through the Customer Service Center within forty-five (45) days following the date of the invoice. In the event of requests for adjustment/correction of points, the member must provide the necessary proof, to the satisfaction of PSM, which will determine whether the request is justified or not. The number of points displayed on the invoice and/or communications sent to the member may not reflect the current balance of points in the member's account. In the event of a disagreement by the member concerning the number of points accumulated, used or deducted from his account, the data appearing in the files of PSM will prevail. PSM assumes no responsibility for any error in the points balance displayed on the invoice, in the member's account and/or in any communication sent to the member. PSM may at any time debit points credited in error to a member's account, without prior notice. PSM is not required to honor a request to use points issued in an account in error. PSM is not responsible for any errors that may occur in the sending or any delay in the sending or receipt of promotional offers by the member as well as the non-receipt.

9. Obligations of the member to update his file.

The member must guarantee the accuracy of the information provided to PSM. It is up to the member and it is his responsibility to update his personal information and profiles of his accounts. Communications sent by PSM to the e-mail address registered in the member's accounts will be deemed to have been duly sent to the member by PSM.

10. Request for Voluntary Withdrawal from the Program.

A member can unsubscribe from the program at any time by making a request through the Customer Service Center. Following such a request from the member, the member's VIPSM account will be immediately closed and his access will be revoked, the points in the account will be cancelled, without further formality and without compensation. Following the closure of his account, the customer wishing to register again for the program must necessarily re-register. In such a case, the points accumulated in the account immediately before its closure cannot be reissued and the content of his account cannot be reactivated.

11. Inactive VIPSM account.

VIPSM points never expire.

12. Contests under the Program.

Contests may be held by PSM as part of the program. Member residency eligibility and other criteria may apply to such contests. Thus, PSM reserves the right to limit the eligibility of participation in certain contests to only those members who meet the conditions and criteria of each of the respective contests (ex: place of residence, purchases required, etc.). PSM employees and the people with whom they live are not eligible for program competitions. In the event of automatic registration for a contest as part of a purchase, promotion and/or event and/or activity in which the member participates, the member must however respect each of the applicable conditions and agree to the rules of each of the said contests, in particular to be able to claim their right to participate as well as the prizes and benefits of the competition, if applicable. The rules for each of the contests in the program will be published on the PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM website.

13. End of program.

PSM may voluntarily terminate the program in accordance with the provisions of the "Duration" article hereof. In addition, should events beyond PSM's control (acts of God, acts of God, civil unrest, war, or significant changes in economic or business conditions) seriously compromise PSM's willingness or ability to maintain the Program as it is then established, the program may be suspended or abolished in part or in whole and the accumulated points may be canceled upon notice and may not be used thereafter. In the event of interruption or termination of the program for any reason whatsoever, PSM will not be held liable to its members and will be automatically released from any claims filed by members of the VIPSM program relating to any interruption, termination, loss of points or otherwise arising from such interruption or termination.

14. PSM's Right of Breach.

Without limiting its other rights and remedies, PSM may at any time: 1) suspend and revoke a member's registration in the program; and 2) withdraw and cancel the account(s) of a member, the points accumulated in the account(s) of the member who abuses the program and its benefits, does not comply with the terms and conditions govern, make a false statement, create a false or fictitious identity, impersonate another person, in the event of abusive activities of the program or fraudulent acts by the member. The points of the member whose registration has been revoked will be canceled when his account or accounts are closed. If PSM revokes the registration of a member, for any reason whatsoever, a customer cannot request a new registration, and any account opened in his name as well as all points accumulated on this account will be lost from then on. If a member voluntarily cancels his registration, the customer may submit a new registration request at a later date. The member who violates the terms and conditions hereof agrees to reimburse PSM for all points and/or the equivalent value of the points used against the said terms and conditions and to indemnify against any loss and damage suffered by PSM and any third party, if applicable. If one of the elements listed above were to occur, PSM could also take the appropriate legal or administrative measures. Nothing in these terms and conditions shall limit the rights and remedies of PSM.

15. Governing law.

These terms and conditions are governed by the laws applicable in Quebec.

16. Consent to Communications.

By registering for the program, the member consents to receive electronic communications in connection with the program. In addition, subject to his consent in accordance with applicable laws, the member agrees to receive the personalized PSM newsletter as well as various occasional mailings such as contests, events, promotions, scoops.

At any time, the member may withdraw their consent to all electronic communications from PSM by clicking on the "Unsubscribe" link at the bottom of the PSM newsletter.

17. Acceptance of Terms and Conditions.

By registering for the program, another authorized identification medium, by logging in to access their VIPSM account or by accumulating and using points or otherwise by participating in the program, each member acknowledges having read and understood these terms and terms and privacy policy and

agrees to be bound by them, as they may be amended from time to time. Member hereby authorizes PSM to collect, collect, analyze, use and retain personal information about Member, preferences, purchase transactions and browsing behavior on PSM's websites in accordance with the commitment of PSM contained in its privacy policy. As part of the program and its commercial activities, PSM may otherwise dispose at its discretion of the data and information collected with regard to the member insofar as no personal information is revealed to third parties and that the confidentiality and security personal information collected is protected.

18. Official version.

The French version of these program Terms and Conditions is the official version and takes precedence over the English translated version.

LAST UPDATED: April 11, 2022

Unless otherwise specified, all terms and conditions are deemed to be in effect when posted on the PSMPORTRAITS.DATA CANDY INFO.COM website.

MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME VIPSM

(le «programme VIPSM » ou le « programme »)

Dans les présentes, l'utilisation du terme « membre » désigne un client PSM inscrit au programme VIPSM dont l'inscription n'a pas été révoquée et « PSM » désigne la Société 2857-6957 QC Inc. À moins de dispositions contraires, le singulier comprend aussi le pluriel et le genre masculin comprend le genre féminin.

1. Programme VIPSM.

Le programme VIPSM est offert par PSM qui en est propriétaire. PSM peut en tout temps en modifier les modalités, conditions et composantes. Les modalités et conditions ainsi que leurs modifications et leurs mises à jour sont publiées sur le site PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM sans autre formalité et sans nécessité d'avis préalable aux membres. La version complète et à jour publiée sur le site PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM aura préséance sur toute autre version et il appartient à chacun des membres de vérifier régulièrement ce site pour consulter les modifications. Le maintien de la participation du membre au programme après des modifications constituera son consentement à ces modifications. Si le membre n'approuve pas une modification, il pourra se retirer du programme conformément à l'article « Demande de retrait volontaire au programme ».

2. Durée.

Le programme entre en vigueur à compter de sa date de lancement et PSM se réserve le droit d'y mettre fin en tout temps, suivant un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours, publié sur le site PSMPORTRAITS.COM, sans autre formalité. En tel cas, les membres bénéficieront alors de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date dudit préavis pour utiliser le solde des points accumulés à leur compte respectif. À l'échéance de ce délai, les points non utilisés au compte de chacun des membres seront annulés sans indemnité, compensation, ni recours. Le statut de membre s'annule automatiquement en cas de fin du programme.

3. Conditions d'inscription et de participation.

Pour participer au programme, un client de PSM doit s'y inscrire. Seules les personnes physiques âgées de dix-huit (18) ans et plus agissant à titre de leurs entreprises peuvent s'y inscrire et y participer.

4. Modalités d'inscription.

L'inscription est gratuite et aucun achat initial n'est requis. Pour devenir membre, le client

PSM doit suivre la procédure d'inscription, fournir des renseignements complets et exacts et confirmer qu'il accepte les présentes modalités et conditions ainsi que la politique de confidentialité de PSM publiée sur le site PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM. Le programme ne comporte aucune limite maximale de compte par client répondant aux conditions d'inscription. La création de comptes multiples associés au même client est particulièrement fréquente au sein de corporations. PSM se réserve le droit, en tout temps, de vérifier le respect des conditions d'inscription et de participation de chacun des

membres pour le maintien de son statut de membre et/ou de ses droits de participation au programme, lesquels peuvent être révoqués par PSM en tout temps.

PSM pourra refuser l'inscription d'un membre ainsi que la participation d'un client/membre qui, de l'opinion de PSM, ne se conforme pas auxdites modalités et conditions ou dont l'inscription a déjà été révoquée par le passé. Une fois inscrit, le membre pourra participer au programme en cumulant et en utilisant les points associés à son compte pour l'achat de biens et de services ainsi qu'en profitant des offres promotionnelles du programme, selon les conditions applicables. Le statut de membre n'est pas transférable.

5. Création de comptes.

Lors de l'inscription d'un client via [PSMPORTRAITS.COM](https://psmporraits.com), un compte de membre VIPSM sera créé sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](https://psmporraits.datacandyinfo.com), à moins que le membre ait déjà un compte.

6. Accumulation de points.

Lors d'achats de biens et de services admissibles de PSM, un membre pourra accumuler des points qui seront portés à son compte VIPSM selon les règles et les conditions d'émission établies par PSM. Les points émis et attribués dans le cadre du programme n'ont aucune valeur en espèces et ne sont pas monnayables. Des points de base sont émis à raison de dix (10) points par dollar de la valeur nette des achats de produits et services PSM admissibles effectués. La valeur nette des achats de produits et services PSM admissibles, désigne la valeur totale desdits achats admissibles, après rabais, moins toutes taxes. De plus, aucun point ne sera émis à l'égard des frais de livraison. PSM se réserve le droit, en tout temps, d'ajouter et d'exclure, à sa discrétion, des produits et services admissibles à l'émission de points. À l'occasion d'offres promotionnelles, PSM pourra offrir la possibilité aux membres d'accumuler des points bonis à l'achat de certains produits et/ou services déterminés par PSM, le tout, selon les règles et les conditions d'émission, et de participation applicable. PSM peut émettre de temps à autre, sans y être tenue, des promotions personnalisées aux membres, notamment en fonction de leurs achats, leurs préférences et leurs profils respectifs. Chaque promotion personnalisée n'est valide que pour le compte du membre à qui elle est offerte et est sujette aux conditions applicables. Les règles et conditions applicables à l'égard desdites promotions et les erratums, si applicables, seront publiés sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](https://psmporraits.datacandyinfo.com). L'accumulation de points sur les produits et services sera en tout temps sujette à leur disponibilité durant la période de promotion ainsi qu'aux limites, disponibilités et ruptures d'inventaire. PSM peut limiter les quantités d'articles à l'égard desquels le membre peut accumuler des points. Dans toute transaction donnée, les points ne peuvent être accumulés et crédités qu'à un seul compte. Des délais de traitement peuvent s'appliquer pour la rétribution des points aux comptes des membres ayant eux-mêmes un compte en souffrance. Les points sont indivisibles et non transférables, notamment en cas de fermeture du compte membre, de divorce, de séparation ou de fermeture d'entreprise. De plus, advenant la désactivation d'un des comptes d'une entreprise, les points déjà accumulés par ce détenteur pourront demeurer dans le compte principal du membre inscrit.

7. Conditions pour l'utilisation des points.

Un membre peut utiliser le solde de points de son compte VIPSM de la manière décrite ci—après. Le membre peut demander pour une carte cadeau ou pour un crédit au compte PSM. Le membre pourra aussi utiliser ses points pour l'achat de cartes-cadeaux spécifiquement sélectionnées par PSM. Pour ce faire, le membre devra sélectionner la manière souhaitée pour utiliser ses points en contactant REWARDS@PSMPORTRAITS.COM.

Les points ont la valeur d'utilisation suivante : cinq cents (500) points équivalent à un dollar (1,00\$). Un minimum de vingt-cinq mille (25 000) points devra être accumulé au solde du compte du membre pour laquelle il souhaite utiliser ses points pour l'achat d'une carte cadeau de 50\$ ou d'un crédit au compte PSM de 65\$. PSM peut modifier la valeur/le nombre de points minimal d'utilisation en tout temps.

8. Autres dispositions concernant les points.

Si le membre croit qu'il y a une erreur sur l'attribution de ses points, il doit en aviser PSM par le biais du Centre de Service à la Clientèle dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de la facture. En cas de demandes d'ajustement/correction de points, le membre devra fournir les preuves nécessaires, à la satisfaction de PSM, laquelle déterminera si la demande est justifiée ou non. Le nombre de points affiché sur la facture et/ou les communications envoyées au membre peuvent ne pas refléter le solde courant de points au compte du membre. Advenant un désaccord du membre concernant le nombre de points accumulés, utilisés ou déduits dans son compte, les données figurant dans les dossiers de PSM prévaudront. PSM n'assume aucune responsabilité pour toute erreur dans le solde de points affiché sur la facture, dans le compte du membre et/ou dans une communication envoyée au membre. PSM peut débiter en tout temps des points crédités par erreur dans le compte d'un membre, sans avis préalable. PSM n'est pas tenue d'honorer une demande d'utilisation de points émis dans un compte par erreur. PSM n'est pas responsable des erreurs qui peuvent se produire dans l'envoi ou d'un délai éventuel de l'envoi ou de la réception d'offres promotionnelles par le membre ainsi que la non-réception.

9. Obligations du membre de mettre à jour son dossier.

Le membre doit garantir l'exactitude des informations fournies à PSM. Il appartient au membre et il est de sa responsabilité de mettre à jour ses informations personnelles et profils de ses comptes. Les communications transmises par PSM à l'adresse de courrier électronique inscrite aux comptes du membre seront réputées dûment transmises au membre par PSM.

10. Demande de retrait volontaire au programme.

Un membre peut se désinscrire en tout temps du programme en faisant une demande par le biais du Centre de Service à la Clientèle. Suivant une telle demande de la part du membre, le compte VIPSM du membre sera immédiatement fermé et ses accès seront révoqués, les points au compte seront annulés, sans autre formalité et sans indemnité. À la suite de la fermeture de son compte, le client désirant s'inscrire à nouveau au programme devra obligatoirement se réinscrire. Dans un tel cas, les points accumulés au compte immédiatement avant sa fermeture ne pourront être réémis et le contenu de son compte ne pourra être réactivé.

11. Compte VIPSM inactif.

Les points VIPSM ne viennent jamais à échéance.

12. Concours dans le cadre du Programme.

Des concours pourraient être tenus par PSM dans le cadre du programme. Des conditions d'admissibilité liées à la résidence des membres et d'autres critères peuvent s'appliquer auxdits concours. Ainsi, PSM se réserve le droit de limiter l'éligibilité de participation de certains concours aux seuls membres qui répondent aux conditions et critères de chacun des concours respectifs (ex : lieu de résidence, achats requis, etc.). Les employés de PSM ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne sont pas éligibles aux concours du programme. Advenant une inscription automatique à un concours dans le cadre d'un achat, d'une promotion et/ou événement et/ou activité auxquels le membre participe, le membre devra toutefois respecter chacune des conditions applicables et acquiescer aux règlements de chacun desdits concours, notamment pour pouvoir revendiquer son droit de participation ainsi qu'aux prix et bénéfices du concours, le cas échéant. Les règlements de chacun des concours du programme seront publiés sur le site PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM.

13. Fin de programme.

PSM pourra mettre fin volontairement au programme conformément aux dispositions de l'article « Durée » des présentes. De plus, advenant que des événements indépendants de la volonté de PSM (cas fortuits, catastrophes naturelles, troubles civils, guerres ou changements importants de la conjoncture économique ou des conditions commerciales) compromettent gravement la volonté ou la capacité de PSM de maintenir le programme tel qu'il est alors constitué, le programme pourra être suspendu ou aboli en partie ou en totalité et les points accumulés pourront être annulés suivant un préavis et ne pourront être utilisés par la suite. En cas d'interruption ou de résiliation du programme pour quelque raison que ce soit, PSM ne sera nullement tenue responsable envers ses membres et sera automatiquement libérée de toute réclamation déposée par des membres du programme VIPSM relativement à une interruption, à la résiliation, à la perte de points ou autre découlant d'une telle interruption ou résiliation

14. Droit de PSM en cas de non-respect.

Sans limiter ses autres droits et recours, PSM pourra en tout temps : 1) suspendre et révoquer l'inscription d'un membre au programme; et 2) retirer et annuler le/les compte(s) d'un membre, les points accumulés au/x compte(s) du membre qui abuse du programme et de ses bénéficiaires, ne se conforme pas aux modalités et aux conditions qui le régissent, fait une fausse déclaration, crée une identité fautive ou fictive, usurpe l'identité d'une autre personne, en cas d'activités abusives du programme ou d'actes frauduleux par le membre. Les points du membre dont l'inscription a été révoquée seront annulés à la fermeture de son ou ses comptes. Si PSM révoque l'inscription d'un membre, pour quelque raison que ce soit, un client ne pourra demander une nouvelle inscription, et tout compte ouvert à son nom ainsi que tous points accumulés sur ce compte seront perdus dès lors. Si un membre annule volontairement son inscription, le client pourra faire une nouvelle demande d'inscription ultérieurement. Le membre ayant enfreint les modalités et conditions des présentes s'engage à rembourser à PSM tous les points et/ou la valeur équivalente des points utilisés à l'encontre desdites modalités et conditions et à indemniser contre toute perte et dommage subis par PSM et toute tierce partie, le cas échéant. Si l'un des éléments énumérés ci-devant venait à se produire, PSM pourrait également prendre les mesures judiciaires ou administratives adéquates. Aucune clause des présentes modalités et conditions ne saurait restreindre les droits et recours de PSM.

15. Droit applicable.

Les présentes modalités sont régies par les lois applicables au Québec.

16. Consentement aux communications.

En s'inscrivant au programme, le membre consent à recevoir des communications électroniques en lien avec le programme. De plus, sujet à son consentement conformément aux lois applicables, le membre consent à recevoir l'infolettre personnalisée de PSM ainsi que divers envois occasionnels tels que des concours, des événements, promotions, des primeurs.

En tout temps, le membre pourra retirer son consentement à l'ensemble des communications électroniques de PSM en cliquant sur le lien « Désabonnement » dans le bas de l'infolettre de PSM.

17. Acceptation des modalités et conditions.

En s'inscrivant au programme, un autre support d'identification autorisé, en ouvrant une session pour accéder à son compte VIPSM ou en accumulant et utilisant des points ou autrement en participant au programme, chaque membre reconnaît avoir lu et compris les présentes modalités et conditions ainsi que la politique de confidentialité et convient d'être lié par elles, comme elles pourraient être modifiées de temps à autre. Le membre autorise par la présente PSM à recueillir, à collecter, à analyser, à utiliser et à conserver des renseignements personnels à son sujet, ses préférences, ses transactions d'achats et ses comportements de navigation sur les sites web de PSM conformément à l'engagement de PSM contenue dans sa politique de confidentialité. Dans le cadre du programme et de ses activités commerciales, PSM pourra autrement disposer à sa discrétion des données et renseignements recueillis à l'égard du membre dans la mesure où aucun renseignement personnel n'est révélé à des tiers et que la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels recueillis sont protégées.

18. Version officielle.

La version française des présentes modalités et conditions du programme est la version officielle et prévaut sur la version traduite en anglais.

DERNIÈRE MISE À JOUR : Le 11 avril 2022

À moins d'avis contraire, toutes modalités et conditions sont réputées être en vigueur au moment de leur publication sur le site web PSMPORTRAITS.DATA CANDY INFO.COM.